

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
COURBEVOIE

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**3 049 274**

②1 N° d'enregistrement national : **16 52629**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **B 65 D 77/22 (2017.01)**

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1**

②2 Date de dépôt : 25.03.16.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 29.09.17 Bulletin 17/39.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : SOCIETE DES ETS BOUGRO  
"SODEBO" Société par actions simplifiée — FR.

⑦2 Inventeur(s) : GOURAUD MARIE-LAURENCE.

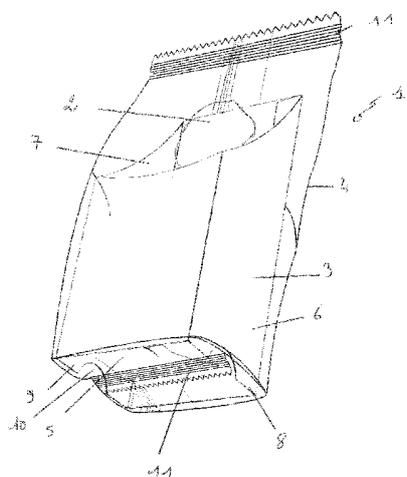
⑦3 Titulaire(s) : SOCIETE DES ETS BOUGRO  
"SODEBO" Société par actions simplifiée.

⑦4 Mandataire(s) : IPSILON.

⑤4 **PRODUIT CONDITIONNE COMPRENANT UN PRODUIT, UNE BOITE DE RECEPTION DU PRODUIT ET UNE ENVELOPPE DE SUREMBALLAGE ET BOITE POUR LA REALISATION DUDIT PRODUIT CONDITIONNE.**

⑤7 L'invention concerne un produit conditionné (1) comprenant un produit (2), une boîte (3) fermée ou ouverte de réception du produit (2) et une enveloppe (4) de suremballage de la boîte (3) munie extérieurement de plages (11) de scellage nécessaires au maintien à l'état fermé de ladite enveloppe (4) autour de la boîte, ladite boîte (3) comprenant un fond (5) et une paroi (6) latérale périphérique délimitant, avec ledit fond (5), une enceinte (7) de réception de produit (2).

La boîte (3) comprend en outre un piétement (8) de surélévation du fond (5) de la boîte (3) se présentant sous forme d'un rebord (9) entourant ledit fond (5), ce piétement (8) étant muni d'au moins deux encoches (10) en regard ouvertes en direction du sol, à l'état posé du produit conditionné (1) reposant au sol par son piétement, lesdites encoches (10) formant un logement à l'intérieur duquel au moins l'une des plages (11) de scellage de l'enveloppe (4) de suremballage est apte à s'insérer.



**FR 3 049 274 - A1**



## DOMAINE DE L'INVENTION

L'invention concerne un produit conditionné comprenant un produit, une boîte de réception du produit et une enveloppe de suremballage de la boîte, ainsi qu'une boîte pour la réalisation dudit produit conditionné.

- 5 Elle concerne plus particulièrement un produit conditionné comprenant un produit, une boîte fermée ou ouverte de réception du produit et une enveloppe de suremballage de la boîte munie extérieurement de plages de scellage nécessaires au maintien à l'état fermé de ladite enveloppe autour de la boîte, la boîte comprenant un fond et une paroi latérale périphérique délimitant, avec  
10 ledit fond, une enceinte de réception du produit.

## ART ANTÉRIEUR

Des produits conditionnés formés d'un ensemble comprenant un produit, une boîte et une enveloppe de suremballage de la boîte sont connus, comme l'illustre la figure 1 représentant l'art antérieur.

- 15 Dans un tel produit conditionné, la plage de scellage de l'enveloppe de suremballage, en appui sur le fond de la boîte, crée une surépaisseur qui entraîne une instabilité de la boîte lorsqu'elle repose par son fond sur une surface support quelconque. Cette instabilité entraîne un renversement aisé du produit conditionné, nuisant à la présentation en rayon dudit produit  
20 conditionné.

## BUT ET RÉSUMÉ

Un but de l'invention est donc de proposer un produit conditionné du type précité, dont la conception permet d'améliorer sa stabilité à l'état dressé, et de limiter les risques de renversement ou de basculement.

- 25 À cet effet, l'invention a pour objet un produit conditionné comprenant un

produit, une boîte fermée ou ouverte de réception du produit et une enveloppe de suremballage de la boîte munie extérieurement de plages de scellage nécessaires au maintien à l'état fermé de ladite enveloppe autour de la boîte, ladite boîte comprenant un fond et une paroi latérale périphérique délimitant, avec ledit fond, une enceinte de réception de produit, caractérisé en ce que ladite boîte comprend en outre un piètement de surélévation du fond de la boîte se présentant sous forme d'un rebord entourant ledit fond, ce piètement étant muni d'au moins deux encoches en regard ouvertes en direction du sol, à l'état posé du produit conditionné reposant au sol par son piètement, lesdites encoches formant un logement à l'intérieur duquel au moins l'une des plages de scellage de l'enveloppe de suremballage est apte à s'insérer au moins partiellement. La combinaison d'un fond surélevé et d'encoches permet de limiter les risques de création d'une surépaisseur au niveau de la plage de scellage de l'enveloppe de suremballage.

Selon un mode de réalisation, la boîte est formée d'un flan plié, et de préférence collé, et mis en volume. Il en résulte la possibilité de stocker la boîte à plat, avant utilisation du produit conditionné.

Selon un mode de réalisation, le rebord constitutif du piètement est un rebord à double paroi. Ce renforcement du rebord augmente encore la stabilité du produit conditionné à l'état dressé, dans une position dans laquelle il repose au sol par son piètement.

Selon un mode de réalisation, le rebord constitutif du piètement est formé par un prolongement de la paroi latérale périphérique de la boîte au-delà du fond de la boîte, ce prolongement étant replié au moins partiellement sur lui-même pour former un rebord à double paroi, la portion rabattue du prolongement présentant une extension apte à former le fond de la boîte.

Selon un mode de réalisation, la paroi latérale périphérique de la boîte est conformée pour former, avec le fond de la boîte, une boîte de forme générale parallélépipédique.

Selon un mode de réalisation, la boîte est ouverte côté face du dessus opposée à la face formant fond.

L'invention a encore pour objet une boîte du type apte à recevoir un produit et à être enfermée avec ledit produit à l'intérieur d'une enveloppe de suremballage pour former un produit conditionné du type précité, ladite enveloppe de suremballage étant fermée autour de la boîte par scellage, ledit scellage formant des plages de scellage externes à l'enveloppe de suremballage, ladite boîte étant formée d'un flan plié, collé et mis en volume, ladite boîte comprenant, à l'état mis en volume, un fond et une paroi latérale périphérique délimitant, avec ledit fond, une enceinte de réception du produit, caractérisée en ce que ladite boîte comprend en outre un piètement de surélévation du fond de la boîte se présentant sous forme d'un rebord entourant ledit fond, ce piètement étant muni d'au moins deux encoches en regard ouvertes en direction du sol, à l'état posé de la boîte reposant au sol par son piètement, lesdites encoches formant un logement à l'intérieur duquel au moins l'une des plages de scellage de l'enveloppe de suremballage est apte à s'insérer.

Selon un mode de réalisation de la boîte, le flan de la boîte est formé, avant mise en volume de la boîte, de quatre faces disposées côte à côte, la dernière face de la série de faces étant munie longitudinalement d'une patte de fermeture séparée de ladite face par une ligne de pliage, ladite série de faces présentant le long de l'un de ses bords transversaux une découpe droite ou concave en forme générale d'arc de cercle, le bord transversal opposé de chaque face étant muni d'un rabat formé d'au moins deux volets séparés par une ligne de pliage parallèle à la ligne de liaison du rabat à la face, les deuxièmes volets, dits volets d'extrémité, séparés des faces par les premiers volets, étant aptes à former, par coopération entre eux, le fond dit américain de la boîte, deux des faces séparées par une face étant munies, au niveau de leur zone de liaison à un rabat, d'une ouverture traversante apte à former une encoche du piètement de la boîte, ce piètement de la boîte étant formé par le

premier volet et la partie de la face en regard du premier volet à l'état rabattu du premier volet contre ladite face.

De préférence, les deuxièmes volets des faces dépourvues d'ouverture traversante sont munis d'une part, d'une languette rabattue et collée sur le  
5 deuxième volet d'une face adjacente, d'autre part d'une encoche de verrouillage en prise avec une encoche d'un deuxième volet en regard à l'état mis en volume du flan.

### BRÈVE DESCRIPTION DES DESSINS

L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante  
10 d'exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- La figure 1 représente l'état de la technique.
- La figure 2 représente une vue en perspective d'un produit conditionné conforme à l'invention.
- La figure 3 représente une vue en perspective d'un produit conditionné  
15 conforme à l'invention, sous un autre angle.
- La figure 4 représente une vue à plat d'un flan de boîte.
- Les figures 5 à 7 représentent, sous forme de vues en perspective, les étapes de montage et de mise en volume de la boîte.

### DESCRIPTION DÉTAILLÉE

20 Comme mentionné ci-dessus, l'invention a pour objet un produit 1 conditionné, c'est-à-dire un ensemble comprenant un produit 2, une boîte 3 de réception du produit 2 et une enveloppe 4 de suremballage de la boîte 3.

Le produit 2 peut être un produit alimentaire, tel qu'un sandwich, ou un lot de sandwichs. Dans les figures, le produit 2 a été représenté uniquement à la

figure 2, et sous forme schématique, pour ne pas alourdir les figures.

La boîte 3 peut être une boîte ouverte ou fermée. Dans l'exemple représenté, cette boîte 3 de type étui se présente sous forme d'une boîte parallélépipédique. Cette boîte 3 comprend un fond 5 et une paroi 6 latérale  
5 périphérique, délimitant avec ledit fond 5, une enceinte 7 de réception de produit 2.

Cette boîte 3 est ouverte côté face du dessus opposée à la face formant fond 5 de la boîte, pour permettre l'introduction du produit 2 à l'intérieur de ladite boîte.

10 Cette boîte 3 est formée d'un flan 12 de carton plié, collé et mis en volume.

Cette boîte 3 comprend un piètement 8 de surélévation du fond 5 de la boîte 3 se présentant sous forme d'un rebord 9 entourant ledit fond 5. Ce piètement 8 est muni de deux encoches 10 en regard, ouvertes en direction du sol, à l'état posé du produit conditionné 1 reposant au sol par son piètement.

15 Dans l'exemple représenté, le rebord 9 constitutif du piètement est un rebord 9 à double paroi. En particulier, le rebord 9 constitutif du piètement est formé par un prolongement de la paroi 6 latérale périphérique de la boîte 3 au-delà du fond 5 de la boîte, ce prolongement étant replié au moins partiellement sur lui-même pour former un rebord 9 à double paroi, la portion rabattue du  
20 prolongement présentant une extension apte à former le fond 5 de la boîte.

En effet, comme illustré aux figures 4 à 6, le flan 12 de la boîte 3 est formé, avant mise en volume de la boîte, de quatre faces 13 disposées côte à côte.

La dernière face de la série de faces 13 est munie, longitudinalement, d'une patte 14 de fermeture, séparée de ladite face par une ligne 15 de pliage. Cette  
25 patte 14 de fermeture est destinée à être collée à la première face 13, c'est-à-dire la face formant l'autre extrémité de la série de faces, pour permettre la

délimitation d'une paroi latérale périphérique fermée de la boîte. La série de faces 13 présente, le long de l'un de ses bords transversaux, une découpe 17 concave en forme générale d'arc de cercle. Cette découpe 17 permet de conférer une forme particulière à la face ouverte de la boîte, après mise en volume du flan.

Le bord 16 transversal opposé à la découpe 17 de chaque face 13 est muni d'un rabat 18 formé de deux volets 19, 20 séparés par une ligne 21 de pliage parallèle à la ligne de liaison du rabat 18 à la face 13. Les deuxièmes volets 20, dits volets 20 d'extrémité séparés des faces 13 par les premiers volets 19, sont aptes à former, par coopération entre eux, le fond 5 dit américain de la boîte.

Deux des faces 13 séparées par une face sont munies, au niveau de leur zone de liaison à un rabat 18, d'une ouverture 22 traversante positionnée à cheval sur la face 13 et le rabat 18. Cette ouverture 22 traversante est apte à former une encoche 10 du piètement de la boîte.

Ce piètement de la boîte 3 est formé par le premier volet 19 et la partie de la face 13 en regard du premier volet 19, à l'état rabattu du premier volet 19 contre ladite face 13. Les deuxièmes volets des faces 13 dépourvues d'ouverture 22 traversante sont munis, d'une part, d'une languette 23 rabattue et collée sur le deuxième volet 20 d'une face adjacente, d'autre part, d'une encoche 24 de verrouillage avec une encoche 24 d'un deuxième volet 20 en regard, à l'état mis en volume du flan 12.

Ainsi, pour le montage de la boîte, on procède comme suit : le flan étant disposé à plat comme illustré à la figure 4, les premiers et deuxièmes volets sont rabattus contre lesdites faces 13, comme montré à la figure 5. Les premiers volets sont alors collés aux faces 13 et les languettes 23 sont rabattues et collées sur le deuxième volet 20 d'une face 13 adjacente munie d'une ouverture traversante. En parallèle, la patte 14 de fermeture est collée à la première face 13. La boîte, ainsi réalisée, peut être stockée à plat.

Pour la mise en volume de la boîte, il suffit d'exercer une poussée sur deux faces 13 opposées de la boîte. Les deuxièmes volets 20 se déplient automatiquement, et se verrouillent entre eux à l'aide des encoches 24 de verrouillage.

- 5 Le produit 1 conditionné comprend encore une enveloppe 4 de suremballage de la boîte 3. Cette enveloppe 4 de suremballage est une poche souple généralement transparente, et se présente ici sous forme d'un tube, à l'intérieur duquel le produit 2, introduit dans la boîte 3, et la boîte 3, sont enfilés.
- 10 Cette enveloppe 4 de suremballage est fermée par scellage de ses deux extrémités. Chaque scellage forme une plage 11 de scellage, avec l'une des plages 11 de scellage s'étendant en regard de la face du dessus ouverte de la boîte et l'autre plage 11 de scellage en regard du fond de la boîte. Cette plage 11 de scellage peut se loger dans les encoches du piétement et  
15 s'étendre au moins partiellement à l'intérieur de l'espace libre entre fond de la boîte et plan d'appui au sol du rebord 9. Il en résulte un risque réduit de renversement du produit conditionné, reposant par son piétement sur une surface support quelconque.

## REVENDEICATIONS

1. Produit conditionné (1) comprenant un produit (2), une boîte (3) fermée ou ouverte de réception du produit (2) et une enveloppe (4) de suremballage de la  
5 boîte (3) munie extérieurement de plages (11) de scellage nécessaires au maintien à l'état fermé de ladite enveloppe (4) autour de la boîte, ladite boîte (3) comprenant un fond (5) et une paroi (6) latérale périphérique délimitant, avec ledit fond (5), une enceinte (7) de réception de produit (2),  
caractérisé en ce que ladite boîte (3) comprend en outre un piètement (8) de  
10 surélévation du fond (5) de la boîte (3) se présentant sous forme d'un rebord (9) entourant ledit fond (5), ce piètement (8) étant muni d'au moins deux encoches (10) en regard ouvertes en direction du sol, à l'état posé du produit conditionné (1) reposant au sol par son piètement, lesdites encoches (10) formant un logement à l'intérieur duquel au moins l'une des plages (11) de  
15 scellage de l'enveloppe (4) de suremballage est apte à s'insérer au moins partiellement.

2. Produit conditionné (1) selon la revendication 1,  
caractérisé en ce que la boîte (3) est formée d'un flan (12) plié, et de  
20 préférence collé, et mis en volume.

3. Produit conditionné (1) selon l'une des revendications précédentes,  
caractérisé en ce que le rebord (9) constitutif du piètement est un rebord (9) à  
double paroi.

25  
4. Produit conditionné (1) selon l'une des revendications précédentes,  
caractérisé en ce que le rebord (9) constitutif du piètement est formé par un prolongement de la paroi (6) latérale périphérique de la boîte (3) au-delà du fond (5) de la boîte, ce prolongement étant replié au moins partiellement sur  
30 lui-même pour former un rebord (9) à double paroi, la portion rabattue du prolongement présentant une extension apte à former le fond (5) de la boîte.

5. Produit conditionné (1) selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la paroi (6) latérale périphérique de la boîte (3) est conformée pour former, avec le fond (5) de la boîte, une boîte (3) de forme générale parallélépipédique.

5

6. Produit conditionné (1) selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la boîte (3) est ouverte côté face du dessus opposée à la face formant fond (5).

10 7. Boîte (3) du type apte à recevoir un produit (2) et à être enfermée avec ledit produit (2) à l'intérieur d'une enveloppe (4) de suremballage pour former un produit conditionné (1) conforme à l'une des revendications 1 à 6, ladite enveloppe (4) de suremballage étant fermée autour de la boîte (3) par scellage, ledit scellage formant des plages (11) de scellage externes à  
15 l'enveloppe (4) de suremballage, ladite boîte (3) étant formée d'un flan (12) plié, collé et mis en volume, ladite boîte (3) comprenant, à l'état mis en volume, un fond (5) et une paroi (6) latérale périphérique délimitant, avec ledit fond (5), une enceinte (7) de réception du produit (2), caractérisée en ce que ladite boîte (3) comprend en outre un piètement (8) de  
20 surélévation du fond (5) de la boîte (3) se présentant sous forme d'un rebord (9) entourant ledit fond (5), ce piètement (8) étant muni d'au moins deux encoches (10) en regard ouvertes en direction du sol, à l'état posé de la boîte (3) reposant au sol par son piètement, lesdites encoches (10) formant un logement à l'intérieur duquel au moins l'une des plages (11) de scellage de  
25 l'enveloppe (4) de suremballage est apte à s'insérer.

8. Boîte (3) selon la revendication 7, caractérisée en ce que le flan (12) de la boîte (3) est formé, avant mise en volume de la boîte, de quatre faces (13) disposées côte à côte, la dernière face  
30 de la série de faces (13) étant munie longitudinalement d'une patte (14) de fermeture séparée de ladite face par une ligne (15) de pliage, ladite série de faces (13) présentant le long de l'un (16) de ses bords transversaux une

découpe (17) droite ou concave en forme générale d'arc de cercle, le bord (16) transversal opposé de chaque face (13) étant muni d'un rabat (18) formé d'au moins deux volets (19,20) séparés par une ligne (21) de pliage parallèle à la ligne de liaison du rabat (18) à la face (13), les deuxièmes volets (20), dits  
5 volets (20) d'extrémité, séparés des faces (13) par les premiers volets (19), étant aptes à former, par coopération entre eux, le fond (5) dit américain de la boîte, deux des faces (13) séparées par une face étant munies, au niveau de leur zone de liaison à un rabat (18), d'une ouverture (22) traversante apte à former une encoche (10) du piètement de la boîte, ce piètement de la boîte (3)  
10 étant formé par le premier volet (19) et la partie de la face en regard du premier volet (19) à l'état rabattu du premier volet (19) contre ladite face.

9. Boîte (3) selon la revendication 8,  
caractérisée en ce que les deuxièmes volets des faces (13) dépourvues  
15 d'ouverture (22) traversante sont munis d'une part, d'une languette (23) rabattue et collée sur le deuxième volet (20) d'une face adjacente, d'autre part d'une encoche (24) de verrouillage en prise avec une encoche (24) d'un deuxième volet (20) en regard à l'état mis en volume du flan (12) .

FIG 1

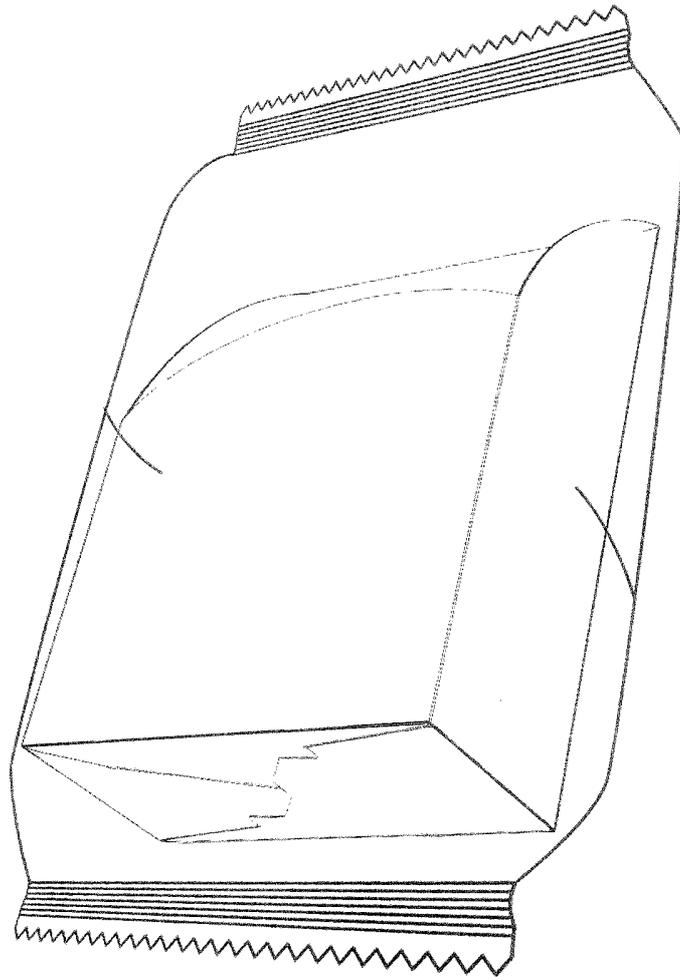


FIG 2

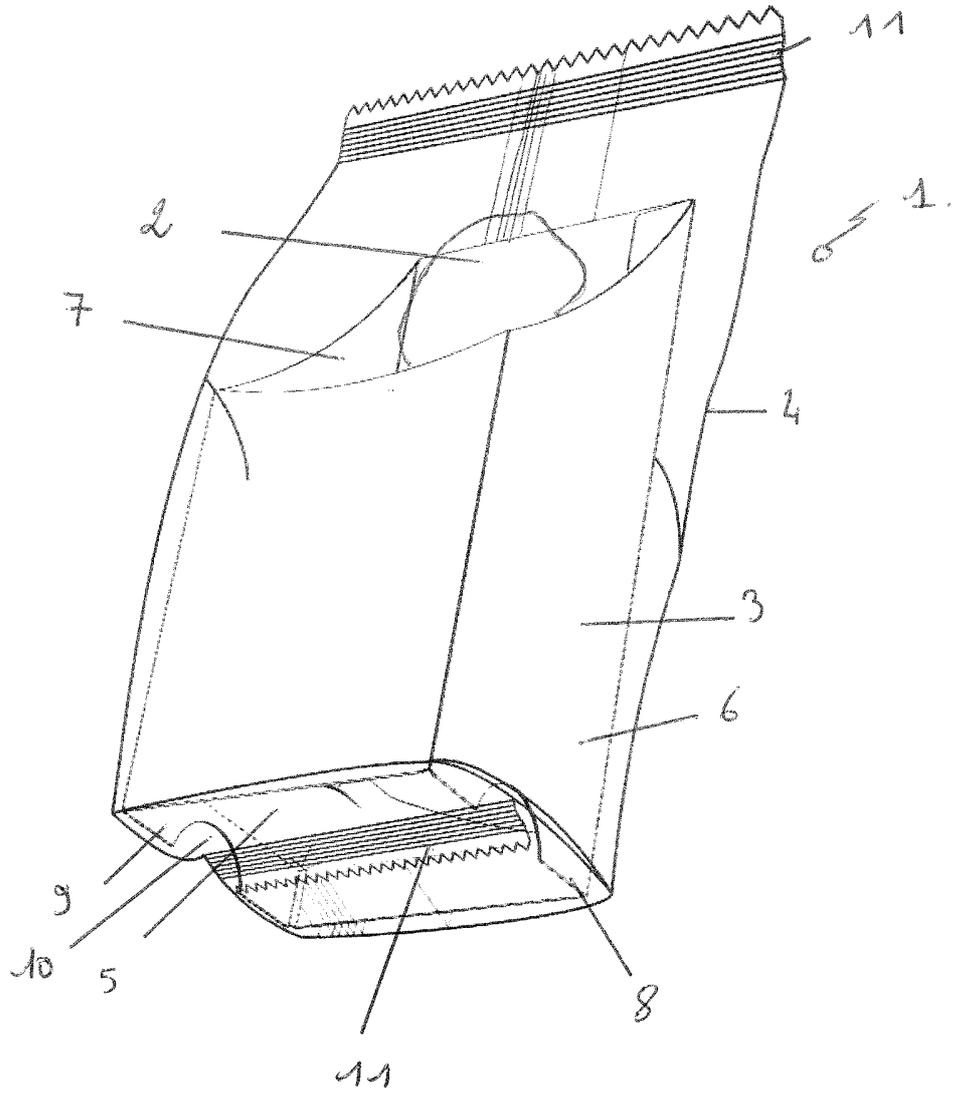
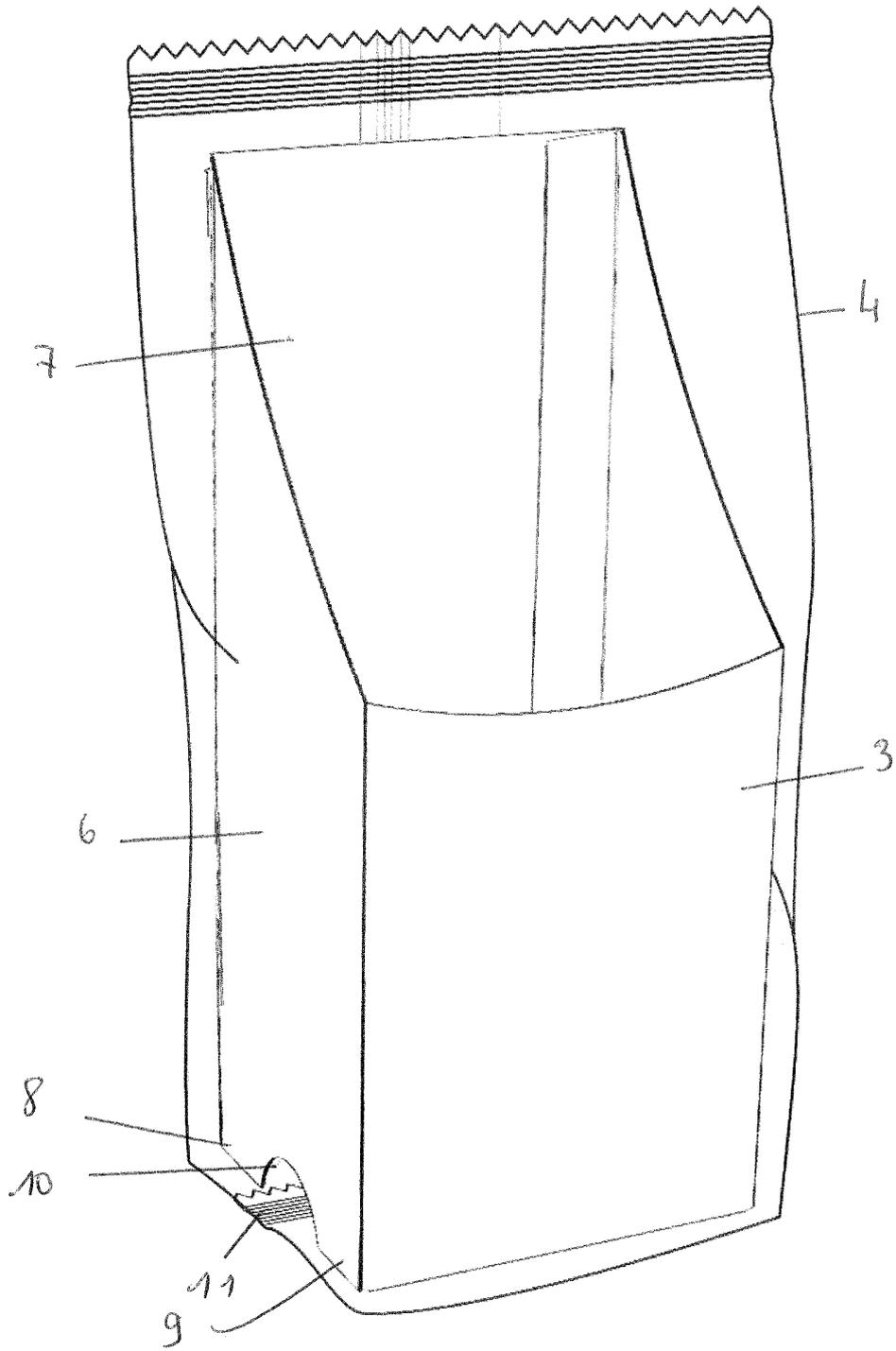


FIG 3



417

FIG 4

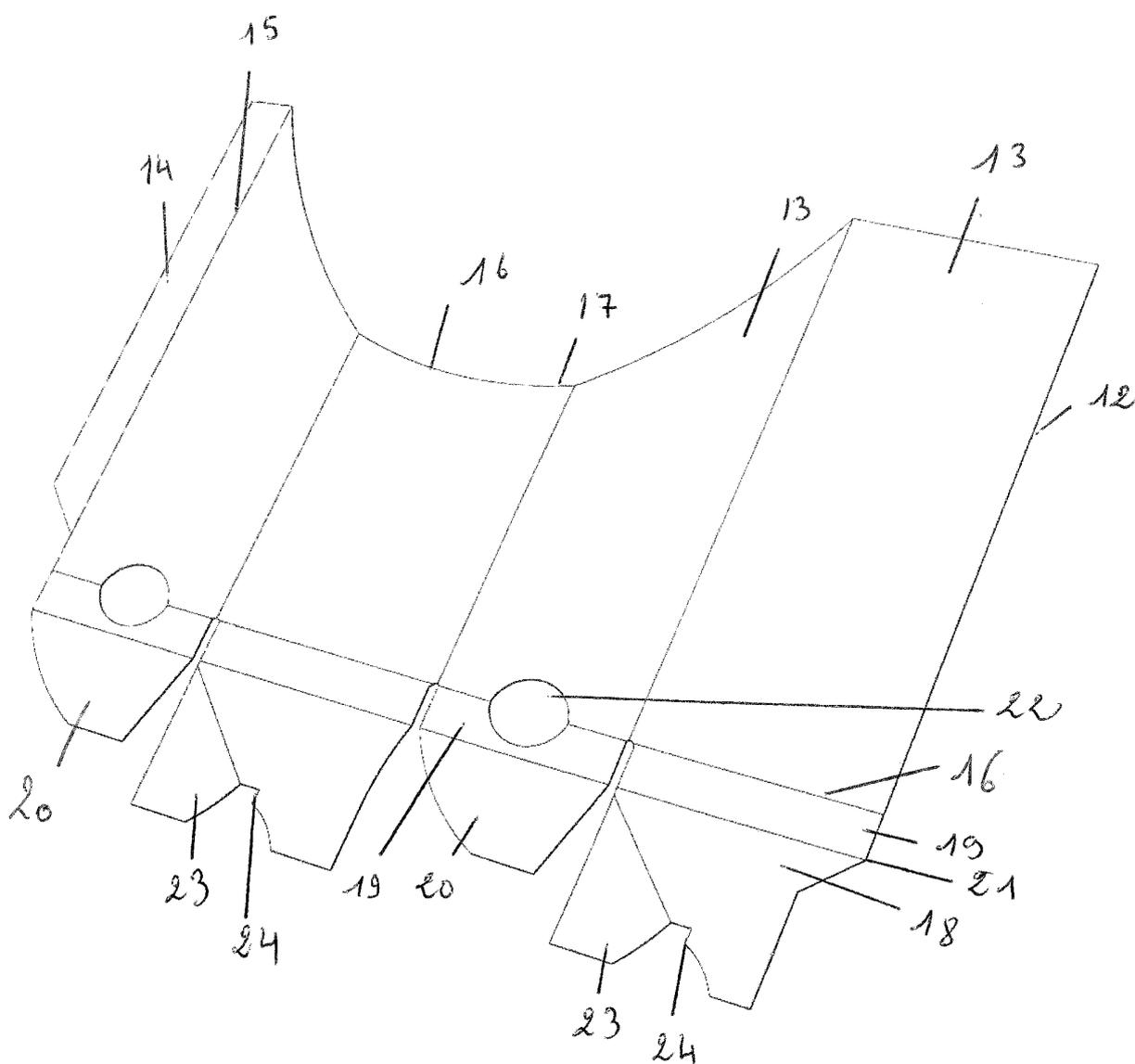


FIG 5

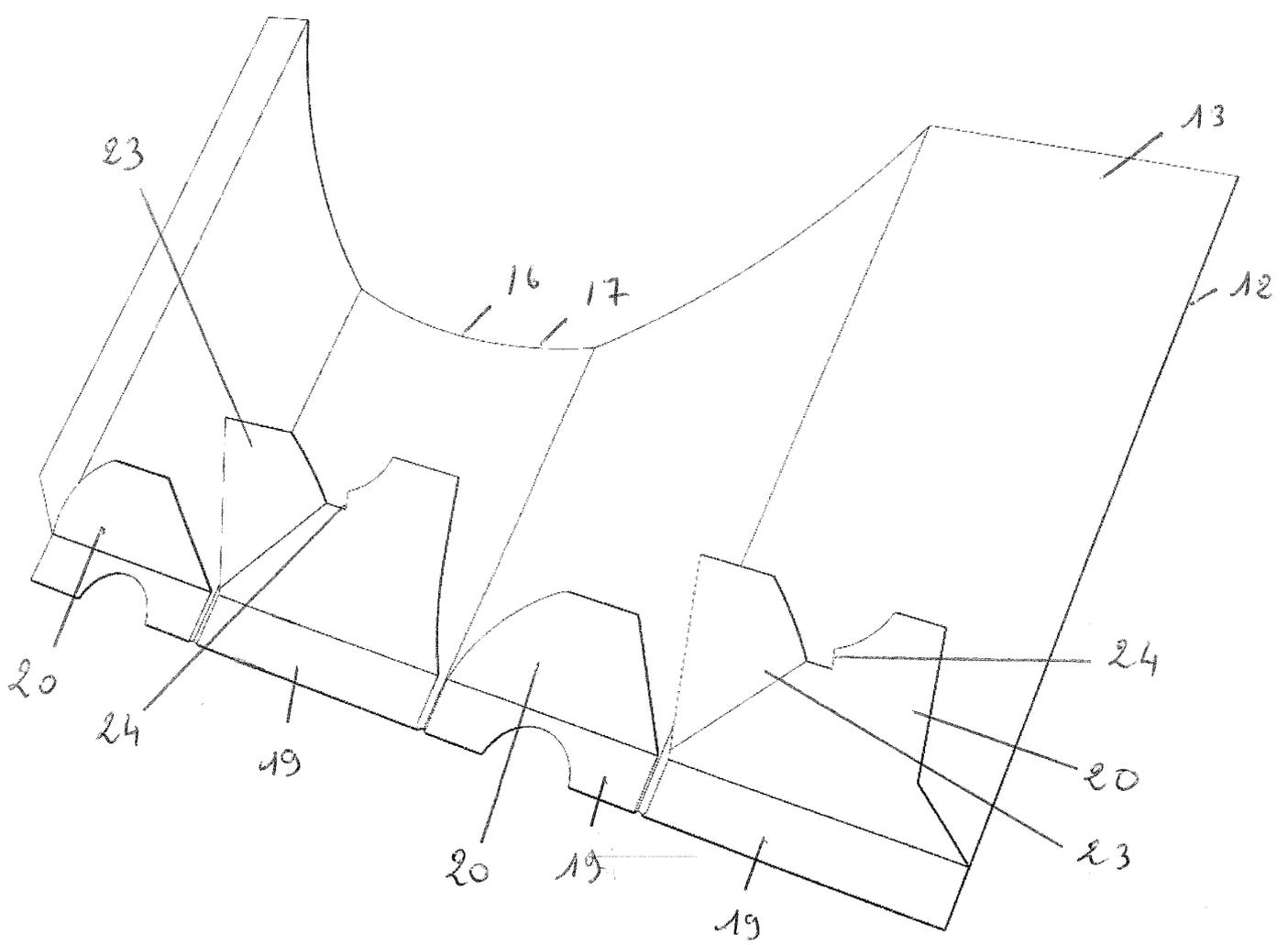


FIG 6

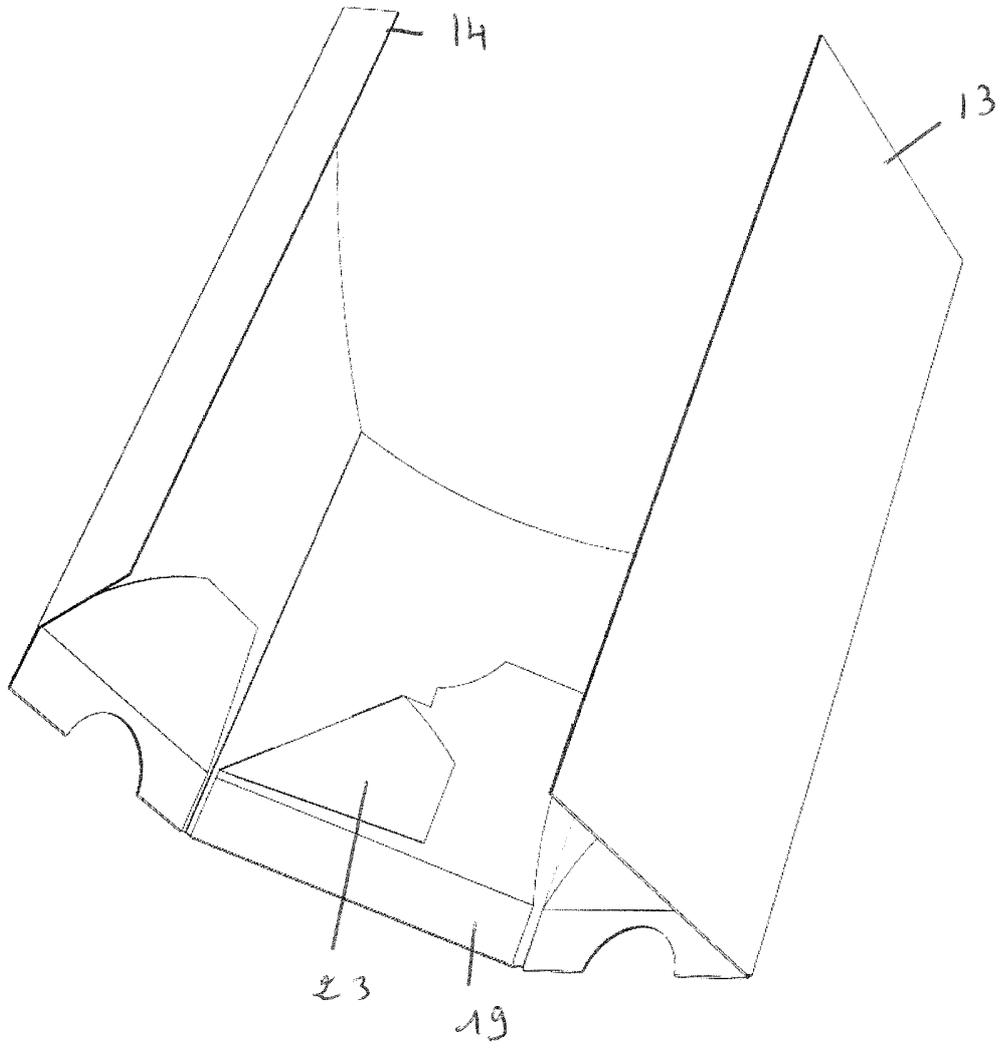
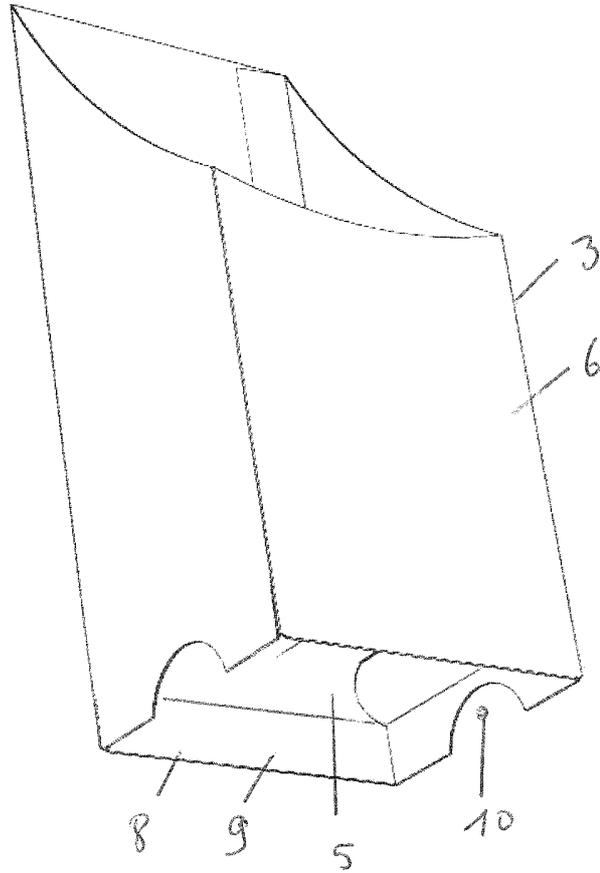


FIG 7



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 822047  
FR 1652629

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	DE 86 12 900 U1 (UNILEVERN.V., ROTTERDAM, NL) 10 septembre 1987 (1987-09-10) * le document en entier *	1-9	B65D77/22
A	WO 2015/137798 A1 (BEHEER FAMILIE BOERMAN B V [NL]) 17 septembre 2015 (2015-09-17) * le document en entier *	1-9	
A	US 2013/115341 A1 (FORMOS XAVIER PUJOL [ES] ET AL) 9 mai 2013 (2013-05-09) * le document en entier *	1-9	
A	EP 2 251 271 A1 (ENCUNY S L [ES]) 17 novembre 2010 (2010-11-17) * le document en entier *	1-9	
A	FR 2 300 708 A1 (UNIC STE NLE CARTONNAGES [FR]) 10 septembre 1976 (1976-09-10) * le document en entier *	1-9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
11 novembre 2016		Ngo Si Xuyen, G	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1652629 FA 822047**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 11-11-2016

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 8612900	U1	10-09-1987	DE 8612900 U1	10-09-1987
			EP 0249260 A2	16-12-1987
			ES 2030049 T3	16-10-1992
			GR 3004036 T3	31-03-1993
-----				
WO 2015137798	A1	17-09-2015	AUCUN	
-----				
US 2013115341	A1	09-05-2013	ES 2402813 A1	09-05-2013
			PT 106621 A	03-05-2013
			US 2013115341 A1	09-05-2013
-----				
EP 2251271	A1	17-11-2010	AT 534582 T	15-12-2011
			EP 2251271 A1	17-11-2010
			ES 1070513 U	18-09-2009
			ES 2376379 T3	13-03-2012
-----				
FR 2300708	A1	10-09-1976	AUCUN	
-----				